



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 23 juin 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt trois juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE – Jacques DECHENAUX – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX – Didier JUAREZ – Cécilia BOURGIN – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Séverine GALBRUN – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN  
Céline DI DOMENICO à Sarine VELLA  
Michelle NOWAKOWSLI à Jacques DECHENAUX  
Karine REGOBIS à Jean-Marc GRAND  
Sébastien GRIVEL à Colette ROULLET  
Sylvain GARREAU à Yasmine GONAY

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	23
Procurations :	06
Votants :	29

Le Quorum est atteint

---

#### Délibération n°2025/47

**Convention d'opération « Les Speyres » à Vif conclue entre l'EPFL du Dauphiné, la commune de Vif et la Métropole**

Envoyé en Préfecture le

Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*



Le calcul prévisionnel du prix de revient est présenté en détail en annexe 2 de la convention. La dernière annuité sera ajustée en fonction du bilan final de l'opération.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière « d'actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture » ;

Vu les délibérations n° 1 du 20 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), n° 38 du 16 décembre 2022 approuvant la modification n° 1 du PLUI, et de la délibération n° 1 du 5 juillet 2024 approuvant la modification n° 2 du PLUI ;

Vu la délibération cadre n° 62 du 12 juillet 2023 portant sur la politique foncière métropolitaine et notamment son axe 1 « Rendre disponible et utilisable le foncier pour répondre aux enjeux des politiques publiques métropolitaines » ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Établissement public foncier local (Epfl) du Dauphiné en date du 16 juin 2022 relative aux modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'étude ;

Vu les conventions de portage n° 2014-03, et n° 2014-04, conclues entre la Métropole et l'Epfl du Dauphiné, arrivées à échéance respectivement les 06/02/2023 et 20/06/2023 ;

Vu la convention de portage n° 2015-022 conclue entre la Métropole et l'Epfl du Dauphiné dont l'échéance est fixée au 30/09/2025 ;

Vu l'avis de la Commission Territoires en Transition de Grenoble Alpes Métropole en date du vendredi 23 mai 2025 ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, urbanisme en date du 12 juin 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide par 24 pour, 5 contre** (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, Mme SCHAMBEL, M. SANTARELLI, Mme GALBRUN)

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'opération « Les Speyres » à Vif, ci-annexée, conclue entre l'EPFL du Dauphiné, la commune de Vif et la Métropole ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant ;

## **ANNEXES**

Projet convention d'opération EPFL du Dauphiné/Grenoble Alpes Métropole/commune de Vif – opération « Les Speyres »

Projet de délibération de Grenoble Alpes Métropole – EPFL du Dauphiné – convention d'opération « Les Speyres » ;

Projet de délibération de l'EPFL du Dauphiné - convention d'opération « Les Speyres » ;

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

**Cécilia BOURGIN**

**RÉSULTAT DU VOTE** : 24 pour, 5 contre